

LE REDRESSEMENT ET LA DÉCISION JUDICIAIRES

DANS LE SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Les difficultés financières auxquelles s'associent parfois des difficultés dans la gouvernance engendrent l'arrivée des procédures collectives dans le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif. Tant pour les structures confrontées à des difficultés que pour celles susceptibles d'envisager de se proposer pour la continuation des activités sanitaires, sociales et médico-sociales dans le cadre d'une procédure judiciaire, cette nouvelle réalité doit être identifiée et maîtrisée.

OBJECTIFS

- Comprendre les différentes étapes de la procédure judiciaire
- Connaître les différents « marqueurs » des difficultés engendrant les procédures
- Identifier le rôle des différents acteurs d'une procédure
- Repérer le « redressement offensif », facteur potentiel de continuation des activités
- Analyser le redressement et ses opportunités pour les dirigeants des organismes repreneurs

CONTENU

Analyse d'un cas concret anonymisé, pour appréhender les étapes et la complexité d'une procédure collective :

de l'identification des difficultés par les ruptures de trésorerie, le franchissement de certaines échéances, à la décision du tribunal et la confirmation de cession des autorisations de l'Agence Régionale de Santé ou du Conseil Général

Rôle, responsabilités et limites des acteurs d'une procédure judiciaire :

les dirigeants de l'organisme en difficulté, les institutions représentatives du personnel, le commissaire aux comptes, le procureur de la République, le juge, le greffier, l'administrateur judiciaire, les dirigeants des organismes potentiellement repreneurs, les autorités de contrôle et de tarification

Les implications de la décision judiciaire :

les activités transférées et leur périmètre, les dettes, le patrimoine, les contrats de travail, les contrats de prestation

Les erreurs à ne pas commettre et les initiatives à prendre :

les 10 questions à se poser et les 5 principes à connaître pour les dirigeants des organismes en difficulté, et les dirigeants des organismes susceptibles de se proposer comme repreneurs



27 mai 2015



Paris



316 €
par personne



1 jour



01 53 98 95 03



formation@feharp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

PUBLICS

- Directeurs
- Directeurs des affaires financières
- Contrôleurs de gestion

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- analyse d'un cas

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé dans les questions sanitaires, sociales et médico-sociales
- Juge
- Dirigeant confronté à une opportunité de reprise dans le cadre d'une procédure